


JEAN SAINT-ONGE
AVOCAT, CABINET LAVERY, DE BILLY
LAWYER AT LAVERY, DE BILLY LAW FIRM

L'AVOCAT A DE NOUVEAU ÉTÉ DISTINGUÉ PAR SES PAIRS QUI L'ONT ÉLU LAWYER OF THE YEAR 2013 DANS LE DOMAINE DE LA PRATIQUE DU RECOURS COLLECTIF À MONTRÉAL.

En 2007, vous obteniez le Prix de la justice du Québec. Que représentent ce type d'honneur dans votre métier?

Le Prix de la justice du Québec salue un apport exceptionnel dans le rayonnement de notre communauté. Je pense qu'on a voulu reconnaître ma contribution, depuis une dizaine d'années, au développement du recours collectif, notamment au chapitre de la formation continue et du partage des connaissances, avec l'organisation annuelle du Colloque national sur les recours collectifs par le barreau du Québec. Par ailleurs, j'ai été longuement engagé auprès de la Fondation Marie-Vincent, qui vient en aide aux jeunes enfants victimes de violence sexuelle.

La croissance du nombre de recours collectifs est-elle un signe positif?

Les recours sont exercés au nom des membres par un collectif contre des institutions financières, des fabricants, des pollueurs, mais également dans le domaine de la concurrence. Je représente exclusivement des parties défenderesses, soit des sociétés et des organismes qui sont visés par un recours collectif. Le nombre de recours collectifs est une conséquence de la plus grande accessibilité à la justice: il s'agit d'un enjeu majeur. On assiste également, en raison de la structure juridique du Canada, à une recrudescence des recours collectifs multi-juridictionnels et des règlements hors cour, ce qui, là aussi, profite à la communauté.

Montréal est un important centre d'affaires. Cela appelle-t-il nécessairement des services juridiques?

Forcément, car des entreprises qui créent de la richesse et du développement ont besoin d'être conseillées juridiquement. Montréal est une ville dotée d'une grande richesse et d'une incroyable diversité. C'est tout à son honneur que ses avocats lui permettent de rayonner dans le monde. (Thibault Temmerman)

JEAN SAINT-ONGE HAS ONCE AGAIN BEEN CHOSEN BY HIS PEERS AS MONTREAL'S LAWYER OF THE YEAR 2013 FOR CLASS ACTION LAWSUITS.

In 2007, you were awarded with the Prix de la justice du Québec. What does such an honour mean in your field?

The Prix de la justice du Québec is awarded to individuals who make an exceptional contribution to increasing our community's outreach. I think it was meant to recognize my contribution over the past ten years to the development of class action litigation, notably with regards to professional development and knowledge sharing, through the annual organization of the Barreau du Québec's national symposium on class action lawsuits. I have also been extensively involved with the Marie-Vincent Foundation, whose mission it is to help child victims of sexual abuse.

Is the rise in class action lawsuits a positive sign?

Class action lawsuits are filed on behalf of a group against financial institutions, manufacturers, polluters, etc., but they also occur in the field of competition law. I exclusively represent defendants of class action suits, i.e. the companies and organizations being sued. The rise in this kind of litigation is mainly due to greater public access to justice. We're also seeing, due to Canada's legal structure, a rise in multi-jurisdictional class actions and out-of-court settlements, which again, also benefits the community.

Montreal is a major business centre. Does that make for increased demand in legal services?

Inevitably, businesses that drive growth and wealth will need legal advice. Montreal is a city of great wealth and incredible cultural diversity. The work being done here by lawyers is raising the city's profile internationally.